

La grande officine du libéralisme et de la révolution, ou la franc-maçonnerie

Nous venons de signaler l'origine du libéralisme et les ancêtres qui lui ont donné le jour. Nous voudrions indiquer maintenant les ateliers qui lui donnent perpétuellement des formes nouvelles, les ouvriers qui le manipulent et le débitent dans le monde entier.

La principale officine du libéralisme contemporain est la franc-maçonnerie. Une autre très importante est la race sémite ou le juif, qui rongé aujourd'hui l'Europe et l'Amérique comme un cancer.

La franc-maçonnerie—nous comprenons sous ce nom toutes les sociétés secrètes des temps modernes—est la principale officine, disons-nous, de la libre-pensée, de la révolution et de la grande conjuration anti-chrétienne de nos temps. Nous ne voulons point ici traiter à fond de la franc-maçonnerie, mais rappeler sommairement son origine, son essence et son but, particulièrement son influence dans la diffusion du libéralisme. Nous renvoyons le lecteur, pour de plus amples développements, aux ouvrages nombreux et solides écrits sur les sociétés secrètes, notamment aux deux volumes que nous avons publiés sur elles. "L'esprit commun à toutes les sectes antérieures insurgées contre les institutions catholiques, dit Léon XIII, revit de nos jours dans la secte appelée maçonnique, laquelle, fière de sa puissance et de ses richesses, déclare une guerre acharnée à tout ce qui est sacré.... N'est-il pas visible qu'elle ne craint plus rien, ne recule devant aucun adversaire et, de jour en jour, grandit en audace ? Des royaumes entiers sont envahis de sa contagion ; toutes les institutions civiles sont de plus en plus profondément pénétrées de son souffle ; elle aspire en Italie et partout à détruire la religion chrétienne, source de tous les biens (1)." "Pour ne pas attribuer à une société secrète les événements qui désolent l'humanité depuis un siècle,

(1) En *yc. Inimien vis aux archev et évêques d'Italie*, 8 déc. 1892

disait, dès le milieu du XIXe siècle, un écrivain distingué de l'Allemagne, il faut logiquement ou nier les faits de l'histoire, ou leur donner une autre explication plausible. Or l'une et l'autre hypothèse est impossible. L'universalité de la conjuration, l'habileté satanique avec laquelle elle a été tramée, la soudaineté de l'explosion, la simultanéité des révolutions dans les différents pays, les succès dont elles ont été couronnées, sont des événements aussi incontestables qu'ils seraient incompréhensibles si l'on n'admettait une société secrète qui embrasse l'univers entier et possède la plus grande influence sur les classes élevées (1)."

La franc-maçonnerie, ainsi que nous le remarquons plus haut, est l'ancien manichéisme continué et renouvelé dans les temps modernes ; elle professe les doctrines manichéennes ; elle en a l'esprit et les pratiques principales ; elle en a l'organisation même dans ses points essentiels.

Le vieux manichéisme a cherché à pénétrer dans toutes les associations du moyen-âge, principalement dans celles où dominait l'élément laïque. Il a conquis d'abord l'ordre du Temple, plus tard diverses corporations ouvrières, les corporations des maçons, des charbonniers, d'autres encore. L'ordre du Temple a été supprimé par l'Eglise ; les corporations de francs-maçons et les autres corporations ouvrières conquises par le manichéisme, composent les sociétés secrètes de nos temps.

La franc-maçonnerie, comme le manichéisme, est essentiellement *antichrétienne*, niant, contredisant, combattant avec acharnement Jésus-Christ, son Eglise, son Evangile, tous les dogmes révélés, toutes les institutions surnaturelles. "Le Verbe de l'Eglise a enveloppé le monde de ténèbres" ; Jésus-Christ a fait la nuit sur les peuples. "Le Verbe de la Maçonnerie est fécond, créateur ; il est le vrai *fiat lux*, le libérateur du monde, le tocsin de la justice, le claron des idées (2)." "Je dis, mes Très-Chers-Frères, que nous devons poursuivre de la façon la plus énergique, la plus constante, l'élimination de l'influence religieuse (3)." "Une maçonnerie chrétienne serait une flagrante contradiction, un cercle carré, une équerre ronde (4)." "La grande majorité de l'ordre non seulement n'admet pas le christianisme, mais encore le combat à ou-

(1) Edm. Em. Eckert, *La franc-maçonnerie dans sa véritable signification, ou son organisation, son but et son histoire*. Traduction de l'abbé Gyr (1854), p. 11.

(2) Le F. Bancel.

(3) Le F. Fernand Faure, *Discours officiel de clôture du Grand convent de 1885*.

(4) Le F. Gotheld Solomon, cité par l'abbé Gyr, p. 215.

trance (1)." "Un paganisme véritable est plus près de nous qu'un christianisme étroit (le christianisme romain) (2)." "Arrière, crucifié, qui depuis dix-huit siècles, et grâce à la connivence du pouvoir, tiens le monde courbé sous ton joug ! Ton règne est fini, et place à l'avenir (à la franc-maçonnerie) dont la science (rationnaliste) est le lumineux (ténébreux) flambeau ! (3)."

Et cependant, par une ruse empruntée au manichéisme, la franc-maçonnerie prétend très souvent être un vrai christianisme, le christianisme établi par Jésus-Christ lui-même, le christianisme le plus pur, dont s'est écartée l'Eglise romaine. "Si le crucifié du Golgotha revenait sur terre, il se ferait recevoir franc-maçon et renierait les prêtres catholiques (4)." "Le Christ a dit : "Le maître n'est pas plus que le disciple, l'esclave est autant que le seigneur." Ces mots pris au sens absolu signifient que le pauvre a le droit de se révolter contre le riche, le serviteur contre son maître, le peuple contre ses chefs ; ils sont la *négation de toute autorité*. Cependant les religions (la religion catholique) n'ont d'autre but que d'affermir et de rendre plus puissante cette autorité. Le Christ, par la communauté des biens qu'il prône (mensonge !), par sa miséricorde envers les débauchés, les vagabonds et les prodiges (repentants), par sa protection de tout ce qui est *gouvernement et autorité* (Impiété !). D'où contradiction entre la théologie et la science (révoltée contre la foi), entre la théologie et l'Evangile (des manichéens), entre l'Eglise et le christianisme (des maçons) (5)." "En conséquence, nous sommes avec Jésus-Christ, pour la science, pour l'Evangile, pour le vrai christianisme, contre l'Eglise et sa théologie." "Pour vaincre l'idée du Christ (le vrai christianisme, dans le sens manichéen), l'Eglise catholique s'empare du Christ lui-même et le déifie" car pour les manichéens, comme pour les francs-maçons, le Christ n'est pas Dieu, c'est un grand homme. "Par cette audacieuse supercherie, elle double sa puissance et commande en son nom et au nom du Dieu nouveau," c'est-à-dire l'Eglise est devenue puissante, parce qu'elle a inventé le dogme de

(1) Le F. Fischer, Discours à la L. d'Apollon, *Revue maçonnique*, janvier 1848.

(2) Le F. Maurice Muller-Jochmus, *Réformes religieuses*, t. III, p. 288.

(3) Le F. Fleury, Vén. de la L. les *Philanthropes réunis*, Or. de Paris, Brochure intitulée *Raisons et religion*, chap. V.

(4) Le F. Dide, sénateur du Gard, à la fête départementale donnée en juillet 1880 par la loge de Saint Germain-en Laye. "Un tonnerre d'applaudissements couvrit la parole du F. Dide." *Monde maçonnique*, 1885-1886, p. 147.

(5) Le F. Fleury, dans la brochure citée plus haut.

la divinité de Jésus-Christ. " Remplaçant simplement par les croix les antiques aigles romaines, le Souverain Pontife revêt l'ancienne pourpre d'Auguste, et, comme les empereurs, la retrempe dans la débauche et dans le sang," c'est-à-dire *le labarum* de Constantin n'a rien changé au règne du paganisme ; les Papes, en devenant les maîtres temporels de Rome, ont continué toutes les infamies des empereurs païens les plus cruels et les plus débauchés. " C'est ainsi que l'idée latine (le faux christianisme de Rome) triomphe *de l'idée* chrétienne (du vrai christianisme conservé dans les loges) et perpétue le monde ancien dans les temps modernes au milieu de la misère et de l'ignorance (de la foi) par le despotisme (l'autorité publique civile) et la *superstition* (la religion romaine) (1)." " C'est par le christianisme que notre association a pris naissance ; c'est le christianisme qui l'a formée ; la divinité du christianisme fut la première base de sa doctrine et de son but. Toutes les sectes et toutes les hérésies qui se détachèrent du christianisme (spécialement la religion catholique romaine) ont leur source dans l'apostasie de notre Ordre (2)." c'est-à-dire toutes les sectes, particulièrement l'Eglise catholique, se sont formées en se séparant du manichéisme ; elles rentreront dans la vraie doctrine de Jésus-Christ en embrassant la franc-maçonnerie.

Mais tous les francs-maçons, ceux qui affectent le respect pour Jésus-Christ et pour un prétendu christianisme conservé dans les conventicules manichéens ou maçonniques, comme ceux qui appellent Jésus-Christ *l'Infâme*, déclarent une guerre implacable à l'Eglise. " L'Eglise est pour eux, dit Léon XIII, l'ennemie qu'ils s'acharnent à écraser . . . Ils déploient les efforts les plus longs et les plus opiniâtres pour réduire à néant le magistère de l'Eglise et son autorité sur la société civile. C'est pourquoi ils combattent et prêchent sans relâche pour la séparation de l'Eglise et de l'Etat (3)." La franc-maçonnerie se pose dans le monde comme la rivale et l'ennemie de l'Eglise, qui aspire à la détruire et à la supplanter, comme son héritière future, qui arrachera les peuples au despotisme et à la *superstition*, et étendra sur eux le sceptre de la *liberté* et de la *raison*. L'Eglise est "le parti du passé (4)"; la

(1) Le F. F. Forrier, conférence sur *l'Etat et de la dévotion*, O. de Blidah, 11 janvier 1879.

(2) Manifeste du duc de Brunswick, 1794.

(3) Encyc *Humanae generis*, 20 avril 1884.

(4) Le F. Colferri.

franc-maçonnerie est "la reine de l'avenir." L'Eglise est "le monde ancien," la franc-maçonnerie est "le monde nouveau (1)." L'Eglise a "dégradé," l'humanité, en la soumettant à des mystères révélés ; la franc-maçonnerie veut "l'ennoblir" en l'affranchissant du joug de l'Eternel et de son Christ. L'Eglise a "asservi" les peuples à "la superstition" d'une religion positive, au "fanatisme" de la foi ; la franc-maçonnerie est l'émancipatrice des peuples par l'établissement du règne de la raison. L'Eglise n'a en vue "qu'un monde imaginaire, une " Jérusalem céleste ", une cité mystique pareille à cette fameuse *Néphélékoxigie* d'Aristophane, la ville des nuages ;" la franc-maçonnerie " travaille à la construction d'un vaste édifice dont les assises reposent sur cette terre, qui abritera ceux qui habitent ou habiteront ce monde (2)." "C'est à la franc-maçonnerie que revient la grande tâche de préparer les destinées de l'humanité et de guider celle-ci vers le but de justice, de liberté et de fraternité auquel toutes les aspirations viennent converger. Il faut qu'elle substitue son action à celle des *vieux dogmes pétrifiants* de la théologie, et que, dans la carrière de la *bienfaisance*, les congrégations dévotes cèdent la place à des réunions sociétaires sur les bases de la *science* et de la solidarité (3)."

La franc-maçonnerie attaque plus spécialement la hiérarchie catholique ou le *clergé*. " Il faut exagérer tout ce qui peut déshonorer le clergé, écrivait le Grand Orient de Turin aux maçons de sa dépendance. Il est nécessaire de représenter le clergé comme un *mystificateur* qui prêche des vertus auxquelles il ne croit pas, qui manque d'*instruction* et vit de l'*ignorance publique*. Il faut l'émanciper des évêques et du Pape... Il faut que le gouvernement soit en situation de le détruire officiellement au moyen d'une loi, ou de l'obligation à l'inaction, en empêchant son influence sur le peuple... Il faut démontrer que la Maçonnerie ne combat pas le catholicisme (la religion des laïques), mais le *cléricalisme* (la religion des clercs) qui est une corruption du catholicisme et le déshonore." Circulaire du Grand Orient de Turin aux loges de la Haute Italie, publiée par le journal *L'Arco* de Palerme, 28 octobre 1889. Ceux-là même qui affectent de vénérer Jésus-Christ et de respecter la religion poussent sans cesse des cris de haine contre *les clercs et le cléricalisme*. " Qui de nous n'a vu, dans nos villa-

(1) Le F. Fourier.

(2) Le F. Contré-Vrétan.

(3) La *République Maçonnique*. Appel de plusieurs loges en vue de constituer des associations maçonniques de bienfaisance destinées à remplacer les congrégations religieuses.

ges et dans nos villes, ces *ensoutanés*, jeunes et vieux, au front *bas*, au regard *sournois*, à la démarche *gauche* sous cet habit *ridicule* qui leur semble *d'emprunt* ? Ce sont les éducateurs *noirs* du peuple ! Maîtres médiocres ou nuls, mais toujours *dangereux*, ils *déforment* l'esprit de la jeunesse qui leur est confiée et l'imprègnent des *préjugés* et des *superstitions* utiles à la *domination cléricale* (1)." "Le prêtre, quelque latitude qu'il habite, est toujours le *charlatan* vous garantissant vrais et seuls vrais les *produits dont il trafique*, exploitant la *naissance*, la *vie* et la *mort*, s'emparant de vous et des vôtres malgré vous (2)." "Partout, dans l'histoire ancienne comme dans l'histoire moderne, là où l'on rencontre des crimes de *lèse-raison* ou de *lèse-humanité*, on trouve le prêtre aussi sûrement que dans le fruit tombé on trouve le ver (3)." "Autour de lui règne comme une atmosphère *malsaine*, au sein de laquelle on fait un apprentissage de *haine* et d'*hypocrisie*. *Tartufe*, *butor*, *ignare* ou *vicieux*, tout n'est pas caché par sa robe noire. Partout où s'affirme la *suprématie cléricale*, le niveau intellectuel et moral baisse (4)." " Il est indispensable que nous ne perdions pas de vue ces gens qui combattent pied à pied les progrès de la *liberté* et de la *civilisation* (de l'incrédulité), vivent dans l'*erreur* et le *mensonge* (dans la foi), cherchent à faire rétrograder l'humanité vers les temps où florissaient l'*ignorance* et la *superstition*, la *dîme*, et les *droits seigneuriaux* (5)" " Laissons hurler les *fauves* ! Nous savons bien que partout où le génie de la *liberté* secoue son flambeau, ses étincelles éblouissent *les oiseaux de proie*, qui ne vivent que d'ignorance et d'ombre, et que ces étincelles les brûlent (6)."

On remplirait des volumes avec les diatribes semblables : la franc-maçonnerie est actuellement *anticléricale*.

Par les agissements de la secte maçonnique, dit Léon XIII, " on fait de toutes parts contre le clergé des lois spéciales vraiment intolérables, destinées à restreindre excessivement le nombre de ses membres ou à réduire toujours davantage ses moyens

(1) Le F. Dismons, Discours à l'installation de la L. Parfaite Union du Nord, Or. de Valenciennes, 20 décembre 1884.

(2) Le F. Jacques Faure, Bulletin de la Grande Loge Symbolique, 1884, p. 206.

(3) *Ibid.*

(4) Le F. Fleury, membre du Conseil de l'Ordre, conférence à la L. Les Philanthropes réunis.

(5) Discours du Vén. des Enfants de la Vérité, dans une fête maçonnique célébrée à Tours. République maçonnique, 21 janvier 1883.

(6) Le F. La percq-Saint-Léger, toast à la Fidélité de Lille, 24 déc. 1886.

d'existence ou d'action. Les restes des biens ecclésiastiques sont soumis à mille servitudes, sont placés même sous la dépendance et le bon plaisir d'administrateurs civils. Les communautés religieuses sont supprimées ou dispersées (1)."

L'Eglise catholique est le témoin de Dieu dans le monde ; elle atteste que Dieu a parlé aux hommes " un grand nombre de fois et de beaucoup de manières à nos pères par les prophètes, et en dernier lieu par son Fils " ; elle invite tous les hommes à " recevoir la grâce et la vérité faite par Jésus-Christ ", à entrer dans " le royaume de Dieu " et à se préparer, par " une vie tempérante, pieuse et juste " à entrer dans " le repos éternel de Dieu ". La franc-maçonnerie nie la révélation, rejette l'ordre surnaturel, prêche le *naturalisme*, le *libéralisme*, la *libre-pensée*, la *révolution*, le *progrès* et la *civilisation* fondés sur le règne exclusif de la *raison* et de la *nature*. "Le suprême dessein des francs-maçons, dit Léon XIII, est de ruiner de fond en comble toute la discipline religieuse et sociale qui est née des institutions chrétiennes, et de lui en substituer une nouvelle façonnée à leurs idées, dont les principes fondamentaux et les lois sont empruntés au *naturalisme* (2)."
 " Ils nient que Dieu soit l'auteur d'aucune révélation ; ils ne reçoivent aucun dogme de la religion, aucune vérité en dehors de ce que la raison humaine peut comprendre (3). " "Hâtons le jour, lisons-nous dans une circulaire maçonnique, où le *naturalisme* chantera l'hymne de la *rédemption* sur les ruines de la *religion* et de la *révélation*. Alors l'homme et l'humanité s'avanceront sans obstacles sur les voies du *progrès* illimité, s'appliquant à produire pour les hommes sur terre le bonheur que d'aucuns rêvent de placer dans la vie future (4)."

La franc-maçonnerie prêche le *naturalisme* dans ses temples par ses décorations, ses cérémonies, ses formules et ses discours. "Pour l'œuvre d'*émancipation morale* poursuivie à travers les siècles, disait un sectaire au Grand Convent de 1883, la Maçonnerie dispose d'un instrument merveilleux dont elle conserve, dans la société moderne, en quelque sorte le monopole : je veux parler du *symbolisme*, de ce symbolisme traditionnel qui pénètre tous nos actes, qui est l'essence de nos cérémonies, qui constitue la charpente la plus solide de nos institutions, qui matérialise, sous ses

(1) Encyc. *Humanum genus*.

(2) Encyc. *Humanum genus*.

(3) *Ibid.*

(4) Circulaire du G. O. de Turin aux francs-maçons de la Haute-Italie.

formes emblématiques, les grandes idées qui nous unissent et les rend incessamment présentes à nos esprits (1).” “ La Maçonnerie, dit un autre sectaire, est assise sur des bases puissantes : son symbolisme offre un thème perpétuel de *hautes sensations esthétiques* (d'impressions naturalistes), et ses solides enseignements (sur l'état de nature, la liberté et l'égalité originelles, etc) fournissent aux *âmes d'élite* (aux sectaires capables d'initiation) un merveilleux auxiliaire pour franchir *les obstacles* (les institutions chrétiennes) qui hérissent les sentiers de la vie sociale (2).” “Nos symboles ne sont point *des bilboquets* qui servent à tuer le temps et à amuser les enfants : ils sont les *vases sacrés* où le Saint-Esprit (l'esprit maçonnique) est conservé et exposé aux regards des initiés ; ce sont *des perles*, que l'on profanerait si on les jetait devant *les animaux immondes* (devant ceux qui ne sont pas franc-maçons (3)).” Ces symboles enseignent le *naturalisme* dans toutes ses hideuses profondeurs, mais à ceux qui savent en deviner le sens. “Dans nos temples, il est sans cesse question d'un secret ; même, pour être plus exact, on ne parle que de ce secret. Ce secret, on ne peut le cacher à *celui qui a des yeux* ; celui-là le pénètre sans la loge ; il est initié sans être entré dans nos sanctuaires. Au contraire tel autre ne parviendra jamais à le connaître, pas même par la loge et le moyen de tous ses grades, fut-il même assis à l'orient du temple et fit-il briller sur lui les bijoux de grand maître (4).”

Hors des loges, la franc-maçonnerie prêche le naturalisme par la multitude de ses adeptes et par tous ceux qu'elle réussit à convertir. “Les loges, disait le F. Massol, sont *les matrices* où se forme *le bon citoyen* (le bon maçon) ; hors de la loge, il se fait apôtre et répand autour de lui *les lumières* acquises au milieu de ses frères (5).” “ Non, il ne faut pas que la Maçonnerie soit une société fermée : hors des temples, nous devons étaler nos *idées libérales*, pour qu'elles fassent comme la tache d'huile, afin que nous puissions bientôt avoir toutes les assemblées parlementaires remplies de vrais libéraux (6).”

(1) Le F. Blatin, professeur de médecine à la Faculté de Clermont-Ferrand, Discours officiel au Grand Convent de 1863.

(2) *Freemason*, cité par la *Franc-m. démasquée*, 19 avril 1887, p. 82.

(3) Draeseke, Discours à la L. *La Branche d'Olivier*, à Brême, 1849.

(4) *Ibid.*

(5) Cité par le F. Barré, dans un banquet tenu en juillet 1881 dans la L. *Les Admirateurs de l'Univers*.

(6) Le F. de Lanessan, député de Paris. *La Chaîne d'Union*, avril et mai 1881.

La secte prêche le *naturalisme* dans la presse, comme sur une vaste tribune, par la multitude des journaux qui ont des franc-maçons pour rédacteurs, pour propriétaires ou pour inspirateurs. Elle le prêche dans les théâtres, dans les casernes, dans les ateliers, dans les salons, sur les places publiques, par la foule innombrable de ses affidés et de ses dupes. Elle fait des efforts incroyables pour le faire régner sur l'Etat sous le nom d'Etat laïque ou d'Etat sécularisé. Elle l'impose à l'enfance et à la jeunesse au moyen de son invention satanique de *l'école neutre*. Elle travaille à le faire entrer dans la vie et les mœurs des peuples par la *sécularisation du mariage*, de *la naissance* et de *la mort*, par les *enterrements civils*, par la *crémation* des cadavres, par l'institution de *fêtes profanes*. Elle le porte partout au moyen de mille associations créées sous des prétextes de bienfaisance, d'art ou de science, dont elle garde la direction et qu'elle imprègne de son souffle impie.

La franc-maçonnerie est dans le monde la grande voix qui prêche le *naturalisme* comme l'Eglise enseigne le *surnaturel* ; la voix qui prêche le *rationalisme* en face de l'Eglise qui répand la *foi* ; la voix qui prêche le *libéralisme* contre l'Eglise qui apprend à l'homme à se soumettre à Dieu et aux pouvoirs qu'il a établis ; une voix qui prêche la *révolution*, ou la substitution du règne de *la raison* et de *la nature*, au règne de Dieu et de son Christ, le *progrès de l'humanité* vers la *sécularisation universelle*, la *civilisation* ou l'épanouissement d'un état social dont tout élément surnaturel est banni.

La franc-maçonnerie, comme la religion chrétienne qu'elle aspire à supplanter, est une *discipline universelle* qui s'adresse à l'intelligence, à la volonté et à toutes les facultés de l'homme, qui embrasse l'ordre religieux, l'ordre civil, l'ordre domestique. Elle est, en un sens véritable, *une religion* ; elle a un *culte*, un *dogme*, une *morale*.

Elle a, disons nous d'abord, la prétention d'être *une religion*. "Nous autres maçons, nous professons la religion la plus ancienne, la plus universelle." Le F. Fessler, Charte fondamentale de la Grande Loge *Royal York à l'Amitié*. Elle a *ses temples* : ce sont les lieux de réunions ; elle a *ses rites sacrés* : ce sont toutes les cérémonies qui s'y observent ; elle a *ses prêtres* : ce sont tous ses adeptes en général, ce sont en beaucoup d'instituts les initiés de certains grades ; elle a son Dieu : c'est la *créature* en général ; c'est, dans certaines loges profondes, *Satan* lui-même ou *Lucifer* ; c'est, plus communément, *l'homme* ou *l'humanité*. "Les religions s'occupent d'Êtres suprêmes ; la Maçonnerie s'occupe de l'humanité qu'elle cherche à améliorer : c'est là son culte qui lui est

si cher (1). "Lorsqu'on me dit que je dois obéir à Dieu, je demande : Où est Dieu ? Et comme chacun de nous le possède en lui-même, je l'appelle : *la raison*, logos, c'est la lumière avec laquelle chacun vient en ce monde (2)." "Le temps n'est pas éloigné où celui qui, dans le silence et les ténèbres, osa dire : *Je suis celui qui est*, pourra s'écrier comme ses prédécesseurs païens : *Je suis celui qui fut*. Alors, à la Trinité divine, composée de *mythes* qui ont pour temple un ciel introuvable, succédera la *trinité humaine*, science, raison, solidarité, dont le temple sera le cœur et la connaissance de l'homme (3)."

Cette religion nouvelle a *ses dogmes*, ou plutôt *son dogme* ; car, à proprement parler, elle n'en a qu'un : ce dogme unique est la *négarion de tous les dogmes révélés* et même de *toutes les vérités certaines* sous le nom hypocrite de *tolérance*, il faudrait dire, *d'indifférence*. "Quelle vertu prêchons-nous ? *La tolérance*. Tolérance pour *les idées*, pour *toutes* les idées. Qui donc oserait affirmer en loge : Ici est l'erreur, là la vérité ? *Libre recherche* et *libre discussion*, voilà la base de vos travaux (4)." "Quiconque n'est pas sûr de posséder la vérité nous appartient de droit ; qu'il vienne avec nous la *chercher*. Mais s'il venait un *audacieux* (un catholique) qui prétendit la *posséder* et surtout *l'annoncer*, ah ! qu'il se garde, le misérable ! de franchir le seuil de nos loges ! Elles se ferment à *l'intolérance* et ne s'ouvrent qu'à *la liberté*. Affirmer qu'une chose est vraie, par exemple, qu'il existe un Dieu personnel, que Jésus-Christ est Dieu, que l'Eglise a une mission divine, c'est faire, aux yeux du vrai maçon, *acte de pure folie*. *Le sage* n'est jamais sûr de rien, (spécialement de l'existence d'une révélation divine) ; il *étudie* toujours, mais avec la condition préalable de *ne savoir jamais* ; car le jour où il affirmerait *qu'il voit*, qu'il est sûr de *quelque chose*, il cesserait d'être un *sage* pour n'être plus qu'un *fou*. S'il était de nos loges, il faudrait l'en chasser (5)." Entendez-le bien, le catholique est un *fou* et ne saurait être *maçon*. "La tolérance étant notre règle, nous laissons à chacun le droit de croire à l'existence de Dieu ou de n'y pas croire, d'affirmer l'immortalité de l'âme aussi bien que de la nier (comme opi-

(1) Le F. George Martin, sénateur, Discours à la fête d'adoption à la L. Osiris de Jérusalem, O., de Paris, 7 juin 1885.

(2) Discours du F. Lepercq Saint-Léger, *Républ. Maç.* 25 décembre 1881.

(3) Le F. Fleury, *Raison et religion*, chap. V.

(4) Le F. Desmons, Discours à l'installation de la L. Parfaite Union du Nord, 25 décembre 1885.

(5) V. Adrien Leroux, *la Franc-M. sous la troisième République*, p. 66.

nions
fanati
" Nous
n'avon
que no
gieuses
(de Die
directi
au lieu
des ap
gence i
foi déte
ces, les
dogma
nous p
aux év
çonner
révélée
il est le
vu qu'i
La Maç
sel de l
nions.
de tous
dogme
croit et
croient
sans ce
erreurs
sée par
nom à

Co
que, air
vangile
" mora
serve L
au cont
fruit "
s'est tr
qu'il fa

(1)
12 avril

nions privées), Mais ce dont nous sommes les ennemis, c'est du *fauvatisme* (de la *foi* à ces vérités comme à des dogmes absolus) (1). " Nous ne sommes pas une école philosophique, parce que nous n'avons pas de *système*, nous ne sommes pas une religion, parce que nous n'avons pas de *dogme*. A l'inverse des doctrines religieuses (de la doctrine catholique) qui s'appuient sur *l'autorité*, (de Dieu auteur de la révélation) nous réservons à chacun la *libre direction* de sa *raison* et le *choix* de ses croyances de toutes sortes : au lieu de nous attarder dans un *symbole* (par exemple le symbole des apôtres), nous proclamons la *pleine indépendance* de l'intelligence humaine à la *recherche* de la vérité : au lieu d'imposer une *foi déterminée* (comme le fait l'Eglise), et de soumettre les sciences, les lois, la civilisation, la société, au moule d'un immuable dogmatisme (aux dogmes et aux préceptes de l'Evangile), nous nous plions à la *diversité* des doctrines, à la *mutabilité* du progrès, aux *évolutions* de la pensée." Qu'on le remarque bien, la Maçonnerie professe comme dogme unique qu'il n'y a pas de vérité révélée par Dieu, ni en général de vérité certaine : c'est pourquoi il est loisible à chaque maçon de penser tout ce qu'il voudra, pourvu qu'il n'ait pas la prétention d'imposer à personne son opinion. La Maçonnerie repose donc sur une négation ou un doute universel de la vérité : son dogme, c'est qu'ici-bas il n'y a que *des opinions*. En conséquence, son système de *tolérance* pour les opinions de tous est en réalité un système d'*intolérance* à l'égard de *tout dogme présenté comme certain*, à l'égard de l'Eglise catholique qui *croit et enseigne ce que Dieu a révélé*, à l'égard des catholiques qui croient ce que l'Eglise croit et enseigne. La franc-maçonnerie crie sans cesse ; Tolérance ! Tolérance ! Oui, tolérance pour *toutes les erreurs* ! Mais, intolérance pour la vérité ! *L'apostasie* est professée par la secte sous le nom de tolérance et est imposée sous ce nom à tout adepte.

Comme le *dogme maçonnique* est la négation du *dogme catholique*, ainsi la *morale maçonnique* est la négation de la *morale de l'Evangile*. La secte donne à sa morale les noms de "*morale civique*", "*morale indépendante*", "*morale libre*." "C'est une morale, observe Léon XIII, qui ne fait aucune place aux idées religieuses ;" au contraire, qui exclue tout élément d'origine divine et est le fruit "de la libre recherche de l'esprit humain." Bien plus, "il s'est trouvé dans la franc-maçonnerie des hommes pour soutenir qu'il fallait systématiquement employer tous les moyens pour

(1) Le F. Paul Bert, Discours à la fête d'adoption de la L. *Le réveil de l'homme*, 12 avril 1885.

saturer la multitude de licences et de vices ; car, à ces conditions, elle serait tout entière entre leurs mains et pourrait servir d'instrument à l'accomplissement de leurs projets les plus audacieux (1)."

DOM BENOIT.

(A suivre.)

Les Missions des Pères de l'Assomption en Orient.

(Suite et fin)

De toutes ces approbations officielles, j'ai le droit de conclure que le R. P. Maubon, mon client, et la Congrégation tout entière ont agi avec l'agrément du gouvernement dont parle l'article 291 du Code pénal. J'ai le droit de voir là l'autorisation gouvernementale, car l'article précité n'en a pas fixé les formes.

Et alors, je vous enferme, moi aussi, dans ce dilemme : ou vos autorisations sont de bonne foi et, par conséquent, elles s'étendent aux maisons des Assomptionnistes en France, car, seules, elles font vivre les maisons d'Orient,—ou ces autorisations ne couvrent que les maisons d'Orient, et alors elles ne sont que des hypocrisies, car les membres ne peuvent vivre sans la tête.

Votre jugement, Messieurs, a une portée plus haute que ceux que vous avez l'habitude de rendre : dans ce procès, c'est toute la question de notre protectorat en Orient qui est déferée à cette barre.

Le temps de la politique de Janus à l'égard des Congrégations de missionnaires est fini. On ne peut continuer de les mener ici, à Paris, tous les vingt ans, au Golgotha, alors qu'en Orient on leur donne le baiser de Judas !

Aujourd'hui, les nouvelles vont vite dans cet Orient qui n'est plus lointain. Je vous ai cité, au cours de ce débat, ce petit fait, bien significatif : le R. P. Joseph Maubon a appris à Roustchouk,

(1) Encyc. *Humanum genus*.

Vient de paraître

L'Anglomanie

AU CANADA

RÉSUMÉ HISTORIQUE DE LA QUESTION DES ÉCOLES
DU MANITOBA

PAR

DOM P. BENOIT

Docteur en philosophie et en théologie, Ancien Directeur de Séminaire,
Supérieur des Chanoines Réguliers de l'Immaculée Conception
à N. D. de Lourdes, Manitoba.

Brochure de 61 pages, in-octavo. Prix, 25 Cents franco.

Cette brochure est maintenant en vente à nos bureaux,

171-173-175, Rue Notre-Dame, Trois-Rivieres.

L'auteur y passe en revue, dans un tableau historique succinct basé sur des données puisées aux sources officielles, les diverses phases par lesquelles a passé la grande et

impérissable question des écoles du Manitoba. Il y montre à quelles fraudes, à quelles injustices, à quelles violences, à quelles complicités inavouables il a fallu avoir recours pour consommer cette spoliation.

Puis, tirant de ces événements, qui sont aujourd'hui de l'histoire, la philosophie qui s'en dégage, il y voit la continuation de la lutte que se livrent depuis trois siècles, en Europe comme sur le continent américain, les deux grandes races dont l'influence est prépondérante dans le monde, la race française et la race anglaise.

Viennent ensuite des conjectures sur l'issue possible, sinon probable, de cette rivalité séculaire. On sait que cette partie de l'ouvrage a donné lieu, de la part des anglophones et de leurs complices les libéraux, à des récriminations que ne peuvent se résoudre à trouver fondées tous ceux qui ont lu ce travail en son entier.

Ce sont des pages fortes, qui offrent à l'esprit une nourriture substantielle comme celle de la vérité, des pages d'une émotion communicative pour ceux qui, malgré le matérialisme abject du siècle, croient encore au droit et à la justice, des pages radieuses d'espérance et de stimulation pour le patriotisme comme pour le sentiment religieux de la masse de nos compatriotes.

Tout lecteur de choses sérieuses tiendra à posséder ce récit fidèle de l'un des drames les plus sombres de notre histoire, et à se bien pénétrer des considérations qui y sont développées, avec une autorité que suffit à établir le nom de l'auteur.

Le tirage étant limité, on fera bien de se hâter pour les commandes.

Nous donnons ci-après une liste de certains ouvrages que nous avons actuellement en magasin, et dont la popularité acquise jusqu'à ce jour est la meilleure recommandation que nous puissions en donner. Nous prions spécialement les messieurs du clergé de prendre connaissance de cette liste, et de donner leur commande au plus tôt, car pour la plupart de ces ouvrages qui nous viennent d'Europe, le nombre est limité et restreint.

Le Crucifix, vol. in 8 broché, par J. Hoppenot, S. J.	\$0.50
Les quatre évangiles suivis des actes des apôtres, un beau vol. in-8, avec de nombreuses illustrations pour chacun des évangiles, broché.....	0.25
Le même volume cartonné, tranche jaspée.....	0.50
“ “ “ “ dorée.....	0.75
Nos raisons de croire, étude historique et critique sur les motifs de crédibilité que présente l'Eglise catholique, par le R. P. Lodiél, magnifique volume, in-40 illustré de nombreuses gravures..	0.75
Conférences de St. Roch, Dieu, vol. grd in-12 broché	0.50
Le prêtre auprès des malades et des mourants, vol. in-12 broché, par le R. P. Paul Stub,.....	0.90
La pensée de la mort, vol. pt. in-12 broché, Berthier	0.15
Le jeune homme comme il faut, vol. in-12 broché Berthier.....	0.25
La jeune fille et la vierge chrétienne, vol. in-12, broché, Berthier.....	0.25
Le livre de tous, vol. in-12 broché, Berthier.....	0.25
L'homme tel qu'il doit être, vol. in-12 broché, Berthier	0.25
Les quatre évangiles, format livre de prières in-18 pleine reliure en toile noire, avec gravures....	0.40
Une belle collection des ouvrages de Pierre l'Ermite	
Le Grand Mufflo, vol. in-8 broché.....	0.75
Lisez-moi ça, vol. in-8 “	0.38
Et ça, vol. in-8 “	0.75
Et de quatre, vol. in-8 “	0.75
Restez chez vous, vol. in-8 “	0.50
Nouveau manuel d'instruction religieuse, par l'abbé Poey.....	0.90

Breviaires ancienne édition, riche reliure seulement.....	\$2.00 le set
Breviaires, nouvelle édition, reliure molle ..	9.00 "
Horae Diurnæ " " " " " "	1.75 "

OUVRAGES A PRIX RÉDUITS

Général Ambert—Récits militaires, 4 vols.....	\$4.00
Eugène Vuillot—Hommage à Louis Vuillot.....	1.88
Mach—Le trésor du prêtre, 2 vols.....	2.25
L'abbé Ménard—Mgr Dupanloup.....	1.00
L'abbé A. F. Rua—Cours de conférences sur la religion, 3 vols.....	2.00
L'abbé Panhéleux—La divinité de Jésus-Christ....	0.50
Léon Aubineau—Les serviteurs de Dieu.....	1.00
L'abbé St Jure—De la connaissance et de l'amour de Dieu, 4 vols.....	2.00
L'abbé Larfeuille—La femme à l'école de Marie....	0.50
Matignon—La famille biblique.....	0.50
Manseau—Les prêtres et les religieux déportés, 2 vols.....	1.00
Alex. Brunet—La famille et ses traditions.....	0.50
P. V.—Casus conscientiae.....	1.00
Ludolphus de Saxonia—Vita Jesu Christi, 4 vols..	4.00
Un curé du diocèse de Liège—Plans d'instructions 2 vols.....	1.00
L'abbé Jouve—Le catéchisme des grands et des petits, 3 vols.....	2.00
L'abbé Shoupe—Connaissance de Jésus-Christ....	0.75
L'abbé Chaumont—L'Éducation, ses difficultés, son but.....	0.75
A. C. Feltier—Le grand catéchisme de Canisius, 7 vols.....	6.00
L'abbé Luche—Le catéchisme de Rodez, 3 vols....	3.00
L'abbé Chaumont—Œuvres de St. François de Salles, 6 vols.....	4.75
Desjardins—Œuvres de St. Alph. de Liguori, 9 vols.	6.00
Gueranger—Instructions liturgiques, 2 vols.....	4.00
L'abbé Martin—Prônes, suivis d'exemples, 1 vol....	1.25

en Bulgarie, de la bouche même de l'évêque, les perquisitions opérées rue François 1er, à Paris, deux jours auparavant. J'ai dans mon dossier un numéro de l'*Estafette* du 2 décembre 1899 ; le correspondant du journal télégraphie de Constantinople :

“ Les mesures de rigueur que le gouvernement a cru devoir prendre dernièrement contre les Pères de l'Assomption, en France, ont eu un vif écho en Turquie.

“ Tous les journaux de Constantinople, dirigés par des Turcs ou des Grecs, se sont fait un malin plaisir de s'étendre longuement sur les détails des perquisitions et des résultats qu'elles avaient donnés.

“ Quoiqu'ils nous aient fait grâce de leurs commentaires, il était facile de discerner la joie qu'ils éprouvaient en voyant le gouvernement français, seul protecteur de ces religieux, leur donner la chasse et chercher le moyen de leur jouer un mauvais tour (1).”

Permettez-moi une dernière citation. En 1883, M. Gabriel Charmes écrivait dans la *Revue des Deux Mondes* :

“ Je ne juge pas la politique des décrets, j'en explique les effets au dehors. Il faut avoir vu quel déchainement de haines, de colères, quel tourbillon d'accusations furieuses ont fondu alors sur nos missions à l'étranger.

“ En Syrie, par exemple, tous nos adversaires musulmans, chrétiens, schismatiques, cherchant à nous ravir le protectorat, se sont rués contre les Ordres français. Une presse arabe nombreuse, ardente, a employé pour les flétrir toutes les ressources d'une langue auprès de laquelle toute autre est stérile en outrages. Elle a fait plus : traduisant chaque jour les articles des journaux les plus radicaux de Paris, elle les a jetés à la face des religieux français en leur disant : “ Vous le voyez bien, ce sont vos compatriotes eux-mêmes qui vous accusent d'être de mauvais citoyens !” Que pouvaient répondre les missionnaires ainsi conspués ? (2).”

Ces paroles ont hélas ! gardé toute leur actualité.

Si vous adoptez les conclusions de M. le procureur de la République, frappez donc ces moines, dissolvez-les. Mais, si légère que soit la peine, même si vous leur appliquez la loi Béranger, sachez que vous les frapperez non-seulement à Paris, mais à Constantinople et à Jérusalem, et que vous atteindrez notre protectorat d'Orient.

(1) *L'Estafette*, samedi 2 décembre 1899.

(2) *Revue des Deux Mondes*, 15 février 1883, p. 774-775.

En 1880, M. Sabatier, plaidant devant le tribunal des conflits pour ces mêmes moines qu'on attaque de nouveau aujourd'hui, demandait aux juges de ne point voiler pour un temps les statues de la Liberté et de la Justice.

De toute mon âme et avec confiance, Messieurs, je vous adresse la même requête. Mais, depuis vingt ans, malheureusement, le débat s'est singulièrement élargi, et je dois ajouter : Ne touchez pas à ceux qui soutiennent en Orient notre protectorat. Prenez garde de voiler la statue de la Patrie !

Le mouvement catholique

AU CANADA

M. Dugas, député de Montcalm, a demandé récemment au gouvernement si la question des écoles était réglée.

Sir Wilfrid Laurier a répondu "qu'il est plus que jamais d'opinion que la question des écoles du Manitoba avait été réglée de manière à procurer aux catholiques de cette province la plus entière et la plus complète justice qu'il était possible de leur procurer dans les circonstances existantes, en vue surtout du fait qu'il paraîtrait que les catholiques romains consentent à prendre avantage de la nouvelle loi, et ne demandent plus qu'une administration libérale de cette loi par les autorités provinciales, demande à laquelle tous les bons citoyens s'uniront cordialement."

A rapprocher de cette réponse ce que disait, il y a quelque temps, la *Northwest Review* du résultat des négociations entamées par les catholiques de Winnipeg avec le Bureau des Ecoles Publiques. On sait que la *Northwest Review*, si elle n'est pas l'organe direct de l'archevêché de St-Boniface, en est du moins l'intermédiaire le plus rapproché :

Nous nous sommes abstenu jusqu'ici, dit la "Review", de tout commentaire au sujet des négociations scolaires qui se sont déroulées durant les quelques semaines qui viennent de finir. Nous attendions, voulant être en mesure d'en indiquer les résultats. Ces résultats sont maintenant évidents, bien que le Bureau

des
tive.
mem
bon
sion
conc
absol
est v
" me
men
Sain
gem
Nou
bilit
séque
lique
buah

défe
quel
ni d
Elles
absol
de V
vant
me é
cet a
la co
quel
Et c
dre

pos

Win
d'ob
Le F
la ju
que
gard
ra p
tron
Sir V
enti

M. L
appe
sa p

des Ecoles de Winnipeg n'ait pas encore donné sa réponse définitive. En recevant les propositions des délégués catholiques, les membres de ce Bureau n'ont pas manqué d'affirmer poliment leur bonne volonté en cette matière, mais ils n'ont fait aucune concession pratique. Leur attitude prouve donc jusqu'ici d'une façon concluante que le règlement Laurier-Greenway n'a rien accordé, absolument rien dont les catholiques puissent être satisfaits. Il est vrai que ce règlement paraît avoir amené l'établissement d'un "modus vivendi" dans les districts ruraux; mais ces arrangements ne sont pas dûs au "règlement"; ils sont dûs à l'avis du Saint-Père. Il était possible d'avoir exactement les mêmes arrangements sous la loi de 1890, avant le soi-disant "règlement." Nous n'avons pas voulu cependant nous prévaloir de cette possibilité avant que le Pape ne nous eût conseillé de le faire. En conséquence, le soulagement relatif éprouvé par les paroisses catholiques dans la partie rurale du pays n'est en aucune façon attribuable au "règlement."

.....

Le résultat de ces négociations met encore en évidence les défauts essentiels du "règlement" Laurier-Greenway, lequel n'a définitivement rien réglé ni dans les régions catholiques, ni dans les endroits où se rencontrent des populations mixtes. Elles auront aussi pour conséquence de démontrer l'impossibilité absolue d'infiltrer dans l'esprit des membres du Bureau scolaire de Winnipeg les notions les plus élémentaires de justice. Prélevant annuellement des catholiques, en impôts scolaires, une somme excédant sept mille piastres, ils font, sans sourciller, usage de cet argent pour l'éducation des enfants non-catholiques et pour la construction de palais scolaires, extravagance contre laquelle quelques-uns même d'entre eux protestent, quoique vainement. Et cependant, nul de ces braves gens ne songe à tenter le moindre effort dans le but de faire disparaître cette injustice.

A rapprocher ce que la même revue disait, justement à propos de cette réponse de M. Laurier :

Bien que les négociations relatives aux écoles catholiques de Winnipeg ne soient pas terminées, nous n'avons guère d'espoir d'obtenir la moindre restitution de nos droits constitutionnels. Le Bureau des Ecoles Publiques semble incapable de comprendre la justice de nos revendications. Il ne nous offre aucune garantie que si nous donnons à loyer nos établissements scolaires, nous garderons nos instituteurs et nos élèves et qu'on ne nous imposera pas des élèves et des instituteurs protestants. Nous rencontrons partout l'esprit de la loi inique de 1890. Est-ce là ce que Sir Wilfrid Laurier considère "la justice la plus ample et la plus entière qui soit possible dans les circonstances?"

A rapprocher encore, de cette réponse rassurée indiquant que M. Laurier a gaiement pris son parti de la situation, le touchant appel que le *Manitoba* adresse aux catholiques, non seulement de sa province, mais de tout le pays :

Il y a dix ans que les catholiques de Winnipeg paient double taxe scolaire. Ils n'auraient pas pu maintenir autrement leurs écoles.

A la suite du résultat négatif qu'ils ont obtenu dans leurs efforts auprès du Bureau scolaire de Winnipeg, il devient évident qu'il va leur falloir encore faire des sacrifices onéreux pour l'instruction de leurs enfants. Leur position est précaire. Ils sont endettés pour les années passées. Ne devons-nous pas aviser à leur venir en aide ? C'est bien notre sentiment. Il nous semble que pour nous conformer aux principes de solidarité qui font de tous les catholiques une seule famille, nous devrions soulager dans la mesure de nos ressources ces frères en détresse et pourtant prêts à continuer leur belle lutte pour l'éducation chrétienne de la jeunesse.

Ne serait-ce pas nous conformer aussi à la pensée du Pape, qui veut que là où les autres moyens manquent, les familles chrétiennes fassent les sacrifices exigés par la situation ?

C'est une grande œuvre à faire, une œuvre primordiale, et nous en appelons à tous les catholiques de la province pour la réaliser.

Faisons-la par amour de notre foi ; faisons-la pour marquer à nos frères de Winnipeg notre sympathique appréciation de leur courage et de leur constance à se maintenir dans le droit chemin ; faisons-la pour leurs enfants qui sont une partie du troupeau choisi dont le Seigneur a dit : " Laissez venir à moi les petits enfants."

Cette œuvre nous unirait tous par des liens qui nous rendraient forts.

Nous avons confiance qu'elle pourrait se réaliser plus facilement et plus efficacement que peut-être l'on ne serait disposé à le penser de prime abord.

La première chose à faire serait d'avoir une entente avec les autorités religieuses et avec les catholiques de Winnipeg eux-mêmes. A la suite de cette entente, un comité exécutif pourrait être organisé, qui verrait aux moyens de faire un succès de cette œuvre, laquelle a pour but le sauvetage des âmes et du droit.

C'est l'occasion de faire l'une de ces démonstrations qui raniment les ardeurs et les courages et font hésiter, quelquefois reculer l'ennemi.

Il va sans dire que nous serions tout dévoué à cette œuvre, et prêt, si on le jugeait à propos, à ouvrir dans nos colonnes une liste de souscriptions.

Voilà comment la question des écoles du Manitoba a été réglée par M. Laurier.

Les Canadiens-français de Windsor, Ont., jouiront bientôt du fruit des revendications qu'ils ont adressées à leur évêque, Mgr McEvay, et auxquelles Sa Grandeur s'était rendue de si bonne grâce. On annonce, en effet, que dans quelques jours, ils auront pour les diriger un prêtre de notre nationalité à eux envoyé par le diocèse de Montréal, M. l'abbé Ferland.

diffic
que l

E., se
son ex
rent t
tain t
y a h
en 187
dès lo
général
le Rh
Il
des pl

L
I., au
ce, me
ponda
"
taines
à sou
de leur
étrang
Canad
"
Baltim
ciétés
aucune
ver dar
idées.

" I
sieurs
l'évêqu
ce genr
faire a
par exe
le ? Vo

La même solution ne pourrait-elle pas être donnée aux mêmes difficultés dans les États de la Nouvelle-Angleterre ? Il suffirait que les évêques y missent la même bonne volonté.

On annonce que le monastère des Trappistes de Tracadie, N. E., sera transféré dans le Rhode Island, vers le 1er juin. Cette maison existait depuis 1814. Elle fut fondée après que les Trappistes furent expulsés de France, par l'empereur Napoléon. Pendant un certain temps, ce monastère fut très prospère, mais il fut détruit, il y a huit ans, par le feu. On le rebâtit, lorsqu'il brûla de nouveau, en 1896. Cette dernière épreuve appauvrit les Pères, qui n'eurent dès lors aucune ressource pour assurer leur vie. Un Américain généreux leur a fourni les moyens d'acquérir une propriété dans le Rhode Island, où les Trappistes iront s'établir.

Il y a vingt-cinq moines à Tracadie, vivant sous un régime des plus sévères.

AUX ETATS-UNIS

La décision prise par Mgr Harkins, évêque de Providence, R. I., au sujet des chapelains des sociétés catholiques de bienfaisance, menace d'avoir des effets désastreux. Voici ce qu'un correspondant écrit à ce sujet à l'*Indépendant*, de Fall River :

“ La décision de Mgr Harkins ne laisse pas d'embarrasser certaines sociétés franco-américaines qui se résoudreont difficilement à soumettre aux curés des paroisses dont elles relèvent l'élection de leurs chapelains. C'est que dans ces paroisses, les curés sont étrangers (et parfois hostiles) à la langue et aux coutumes des Canadiens-français.

“ Et puis, il ne faut pas oublier qu'au Congrès catholique de Baltimore, on n'a pas craint de proclamer hautement que les sociétés comme les nôtres étaient encombrantes, qu'elles n'avaient aucune raison d'être. On prévoit facilement ce qui pourrait arriver dans les paroisses desservies par des prêtres imbus des mêmes idées.

“ Il a déjà été question de se passer de chapelain dans plusieurs de nos sociétés, et je crois qu'une décision comme celle de l'évêque de Providence ne peut que favoriser un mouvement de ce genre. Cela serait regrettable, à coup sûr. Mais, comment faire autrement dans les paroisses où les pasteurs professeraient, par exemple, le plus profond mépris pour notre langue maternelle ? Voilà, certes, une question qui s'impose à notre méditation.”

Nous ne commentons pas, nous constatons.

La *Review* de St Louis déclare positivement que la Propagande a demandé la composition d'une nouvelle liste pour le siège vacant de Fort Wayne. En conséquence une nouvelle liste a été préparée qui comprend les noms suivants : M. l'abbé Henry Moeller, de Cincinnati, *dignissimus* ; le R. P. Augustin Seifert, C. PP. S. de Carthagena, O., *dignior* ; M. l'abbé Selinger, du Séminaire St Francis, à Milwaukee, *dignus*.

Le curé inamovible de Logansport, nommé par l'administrateur du diocèse, a été empêché de voter, l'assemblée décidant qu'un administrateur n'a pas le droit de nommer des curés inamovibles durant la vacance du siège épiscopal.

La *Review* se dit certaine que l'abbé Moeller est aussi *dignissimus* sur la liste préparée par les évêques.

La nouvelle de la nomination de M. l'abbé Henri Granjon au siège vacant de Tucson, Arizona, est confirmée. M. l'abbé Granjon dirigeait les travaux de la Société de la Propagation de la Foi aux Etats-Unis.

S'il faut en croire des renseignements fournis par Wm. E. Curtis dans le *Record* de Chicago, instruction aurait été donnée à la nouvelle commission des Philippines de traiter l'Eglise catholiques dans ces nouvelles possessions absolument comme elle est traitée aux Etats-Unis, sauf en ce qui concerne les institutions catholiques de bienfaisance, à l'égard desquelles les commissaires devront agir au meilleur de leur jugement.

AUTRES PAYS

ITALIE.—Décret de la Sacrée Congrégation des Rites :

- La croix pastorale que portent les évêques et les abbés est un signe d'ordre ou de dignité. Ce n'est point un signe de juridiction, et la lettre de Benoit XIV à son nonce de Lisbonne, le cardinal Acciaiuoli, établit ce point d'une façon tellement claire qu'il est, au moins depuis cette époque, en dehors de toute discussion.

L
quest
défini
L
vent i
A
L
l'y est
laquel
épisco
droit d
cesseu
se trou
mats.
erreur
lois ca
Nous a
présen
avec le
leurs in
Ma
sa plac
ne croi
et la re
la chas
sur les
tache a
La
ments s
cette lo
Le
—L
suisse, l
nouvea
toutes l
gnemen
nance e
—C
Meckler
année à
quand i

La Sacrée Congrégation a eu l'occasion de revenir sur cette question, et sur la demande de l'Académie de liturgie romaine, a défini les points suivants qui lui avaient été déférés :

Les évêques soit diocésains ou résidentiels, soit titulaires, peuvent-ils porter la croix pectorale découverte partout où ils sont ?

Affirmativement.

L'usage contraire a été assez répandu en France, et peut être l'y est-il encore. Voici ce qu'en dit Benoit XIV dans la lettre à laquelle il a été fait allusion : " Le signe distinctif de la dignité épiscopale est la croix pectorale, et on ne trouve point dans le droit canonique, on ne lit dans aucune constitution de Nos prédécesseurs une défense de porter la croix pectorale aux évêques qui se trouvent dans les diocèses des patriarches, archevêques et primats. Ces maîtres de cérémonies (de Lisbonne) auront pris cette erreur de quelques maîtres de cérémonies de Rome, ignorants des lois canoniques, et qui ont défendu aux évêques de porter la croix. Nous avons cependant toujours accueilli tout évêque qui s'est présenté à Nous avec la croix, comme il est plus souvent arrivé avec les prélats d'outre-monts qui n'ont point prêté l'oreille à leurs insinuations."

Mais la croix étant un vêtement liturgique, doit se mettre à sa place, c'est-à-dire sur l'aube ; puis le prélat prend l'étole, qu'il ne croise pas puisqu'il a sur la poitrine le signe de la rédemption, et la recouvre de la dalmatique, dans les offices pontificaux, ou de la chasuble. Or, on demandait si les évêques pouvaient porter sur les ornements sacerdotaux soit la croix, soit le gland qui l'attache au cou et pend par derrière.

La réponse est négative. La croix doit rester sous les vêtements sacrés, et le Souverain Pontife lui-même ne déroge point à cette loi.

Le décret ci-dessus a été rendu le 20 juin 1899.

— Le Saint-Père a annoncé à un personnage étranger, au curé suisse, M. l'abbé Cattat, son ferme propos de publier, au seuil du nouveau siècle, une Encyclique, synthèse et couronnement de toutes les Encycliques du pontificat. Idée superbe : outre l'enseignement, l'historien futur trouvera sans fatigue le lien, l'ordonnance et le développement des idées.

— On annonce la prochaine arrivée à Rome du grand-duc de Mecklembourg, Friederick Franz IV, qui viendrait passer une année à l'Université romaine, déjà fréquentée par Guillaume II quand il était étudiant.

—Par bref de la Secrétairerie d'Etat, le Souverain Pontife a daigné nommer S. Em. le cardinal François-Désiré Mathieu, parmi les Eminentissimes cardinaux composant la Sacrée Congrégation des Evêques et réguliers.

—Sa Sainteté a reçu en audience privée M. Pastor, le grand historien catholique allemand, qui actuellement poursuit ses travaux dans la bibliothèque vaticane pour terminer le sixième volume de son histoire des Papes.

Le Souverain Pontife a félicité l'auteur, lui accordant sa bénédiction apostolique et lui faisant don de sa photographie avec autographe.

FRANCE.—Au scandale donné par le ministre Lanessan défendant à la marine nationale de commémorer, dans la journée du Vendredi Saint, la mort du Rédempteur des hommes, est venue s'ajouter, le lendemain, une indignité nouvelle que la *Correspondance hebdomadaire de Paris* du 18 avril signalait en ces termes :

Et le lendemain, à l'heure où l'Eglise, encore dans le deuil, entonnait ses chants de douleur, le Gouvernement donnait le signal des réjouissances publiques. Un préfet—le préfet de la Savoie—poussait même l'inconvenance jusqu'à faire parvenir à l'archevêque de Chambéry la lettre suivante :

Monseigneur,

“ Le gouvernement a décidé qu'à l'occasion de l'inauguration de l'Exposition, “ les fonctionnaires auront congé le samedi 14 avril et que les édifices publics seront pavoisés et illuminés.”

“ Je vous prie de porter cette décision à la connaissance “ du “ personnel” placé sous “vos ordres.”

Qu'est-ce que nos lecteurs pensent de cette scandaleuse communication ? Ainsi, voilà le vénérable Archevêque de Chambéry traité ainsi qu'un fonctionnaire et sommé, comme tel, de “donner congé” le Samedi-Saint, à “son personnel,” c'est-à-dire aux curés et aux vicaires du diocèse de la Savoie. Point de rites religieux ce jour-là ; le clergé est invité à surseoir aux cérémonies liturgiques et à désertier l'église pour le Forum. Cette injonction administrative a reçu d'ailleurs le même accueil que la circulaire qui met les évêques en demeure d'expulser de la chaire chrétienne les prédicateurs qui font partie d'un ordre religieux. Malgré les dénégations des feuilles socialistes, les illégales sommations de M. Waldeck Rousseau sont restées lettre morte ; malgré les épîtres préfectorales, les cérémonies du Samedi-Saint ont suivi leur cours.”

—Il existe à Laghet, près de Nice, un sanctuaire de la Madone réputé miraculeux depuis 1656. De la Ligurie et de la Provence, les pèlerinages y viennent depuis plus de deux siècles, si

bien
était
passe
par
chises
L
lemen
adme
donne
A
avril.
éclat,
Chapo
gne. F
Daffre
Potro
prélat

che de
nait l'
glise :
..
cette r
aussi,
que ja
tente o
sur ell
sance r
ces det
on ne s
et surt
La
gietuse
le clerg
vide...
sible :
de l'égl
par sa
tal, il n
hauteu
place.
le trans
nc l'est
estrade
faisaien
verte e
en face

bien qu'avant l'annexion de Nice en 1860, lorsque la frontière était au Var, le gouvernement italien permettait l'entrée sans passeport ni formalités aux pèlerins français venant à Laghet, et par réciprocité, les autorités françaises accordent les mêmes franchises aux pèlerins italiens.

La faculté miraculeuse de cette Madone vient d'être officiellement reconnue par le pape. Un bref adressé à l'évêque de Nice, admettant l'authenticité des miracles de la vierge de Laghet, ordonne son couronnement.

A cette occasion des fêtes solennelles ont eu lieu du 15 au 22 avril. La partie essentielle, le couronnement, s'est accomplie avec éclat, sous la présidence du cardinal Lecot, archevêque de Gênes, Chapon, évêque de Nice, Berthet, évêque de Gap, Hazera, de Digne, Beguinot, de Nîmes, Theuret, de Monaco, Arnaud, de Fréjus, Daffra, de Vintimille, Palluton, évêque lithuanien de Samogitie, Potron, évêque titulaire de Jéricho, plusieurs abbés mitrés et prélats.

—A propos de l'exécution des grands oratorios à St Eustache de Paris, voici comment M. Camille Bellaigue, dont on connaît l'autorité comme critique musical, parle de la musique d'église :

“ Ma maison est une maison de prière”. Pour être admise en cette maison, que la musique lui ressemble donc et soit de prière aussi, rien que de prière. Soumise et comme incorporée à l'office, que jamais elle n'en altère le *texte, l'ordre et la durée*. Non contente de ne point contredire à la liturgie, qu'elle n'empiète pas sur elle et ne la déborde pas ! Un tel respect, une pareille obéissance n'est le fait ou la vertu que de deux formes musicales, et ces deux formes nécessaires et suffisantes de la musique d'église, on ne saurait assez le répéter, sont la polyphonie palestrinienne et surtout le *chant grégorien*.

La meilleure preuve que toute autre musique, fût-elle religieuse et sacrée, s'accorde mal avec la sainteté du lieu, c'est que le clergé ne prête à des concerts même spirituels qu'un sanctuaire vide . . . Un seul instrument à l'église est beau d'une beauté visible : c'est l'orgue, parce qu'il répond à la beauté, visible aussi, de l'église même. Il fait corps avec la nef, il en occupe le fond par sa masse, et par l'élançement en faisceau de ses tiges de métal, il n'en saurait égaler sans doute, mais du moins il en imite la hauteur.—Nulle part au contraire, l'orchestre ne peut trouver sa place. Il est partout affreux à voir. Il l'est quand il encombre le transept et le chœur de ses contrebasses et de ses timbales. Il ne l'est pas moins, si comme à Saint-Eustache, il s'étage sur une estrade appuyée à la porte centrale. Oh ! les horribles taches que faisaient les instruments de bois ou de cuivre contre une tenture verte et plus horrible encore ! Sans compter que le public assis en face des musiciens tournait le dos à l'autel !

—Une dépêche de Londres nous annonce la nouvelle douloureuse et imprévue de la mort de S. G. Mgr Bouvier, évêque de Tarentaise.

L'éloquent et pieux prélat est décédé dans la maison des RR. PP. Maristes de Londres, où Sa Grandeur, qui prêchait en cette ville, était descendue pour quelques jours.

ALLEMAGNE.—L'*Elsaesser*, de Strasbourg, a publié la note suivante :

Les longues négociations au sujet de l'occupation du siège épiscopal de Metz ont enfin abouti à un résultat favorable. La Curie et le gouvernement se sont entendus sur la personne de notre compatriote, Mgr Zorn de Bulach, frère de notre ministre de l'agriculture. Le Saint-Père le nommera après Pâques et Mgr Zorn de Bulach pourra bientôt faire son entrée dans le diocèse de Metz privé depuis longtemps d'un pasteur.

En reproduisant cette note, le *Lorrain* dit à son tour :

Nos informations particulières ne démentent pas cette nouvelle, au contraire, et nous avons l'espoir que l'évêque de Metz sera nommé au Consistoire qui est annoncé pour le 19 avril prochain.

Ainsi finirait fort heureusement le veuvage de l'Eglise de Metz.

Mgr Zorn de Bulach, qui appartient, on le sait, à une très vieille famille alsacienne, et dont le père fut député du Bas-Rhin, est âgé de 42 ans. Il est actuellement secrétaire de la nonciature de Madrid.

—On télégraphie de Rome au *Berliner Tageblatt* :

J'apprends de bonne source que le gouvernement a soumis au Vatican plusieurs projets concernant la Faculté de théologie à Strasbourg. Mais aucun de ces projets n'a trouvé jusqu'ici l'assentiment du Saint-Père. M. le baron de Hertling a repris ces jours derniers ses négociations avec la Curie.

AUTRICHE.—On télégraphie de Vienne au *Temps* de Paris, qu'une petite communauté de moines de l'ordre des Trinitaires déchaussés vient d'acquérir l'ancien presbytère de Gertshof, un des nouveaux faubourgs de Vienne, et de s'y établir avec l'autorisation de l'archevêché.

Ces religieux au nombre de sept, trois prêtres, deux novices et deux frères convers, sont les trinitaires que le gouvernement français vient d'expulser, comme étrangers, des environs de Barcelonnette.

CHINE.—Les *Missions catholiques* publient une lettre de M. Clerc-Renaud, Lazariste, missionnaire au Kiang-Si oriental, dont nous extrayons ce passage :

L'année 1899 aura été pour le Kiang-Si oriental l'année terrible. Elle se termine dans les larmes. Le fer et le feu ont accompli leur œuvre de destruction.

Dans la préfecture du Kuang-sin-fou, deux districts sont anéantis, quatre résidences ont été brûlées, 200 orphelines dispersées, 3500 chrétiens spoliés, M. Rossi pris et maltraité, M. Dellioux en fuite pour mettre sa vie en sûreté. La désastre est complet dans les sous-préfectures de Kouei-Ki, Yiang, Yensan. Des treize chapelles qu'y possédait la mission, aucune n'est restée debout ; les païens les ont incendiées.

Dans le district de Kiang-tchang, mon confrère et compatriote, M. Tamet, a eu la douleur de voir onze de ses chrétiens emprisonnés sous un faux prétexte, et torturés d'une manière inouïe. Pendant un mois le mandarin a assouvi sa haine contre les missionnaires, sur ces innocentes victimes. Pour leur faire avouer qu'ils étaient des incendiaires, il les a flagellés, tenaillés, suspendus par les pouces et les cheveux. Ces héroïques chrétiens ont enduré sans faiblesse le tourment indicible de chaînes rouges au feu, appliquées sur les chairs vives. Les supplices ont cessé, mais la prison continue.

Dans le Nan-fong, la situation est bien précaire ; après des difficultés incroyables, j'ai pu faire l'acquisition d'un terrain en ville ; au dernier moment, je n'ai pu l'occuper ; le mandarin m'est trop hostile, dans toute la sous-préfecture règne une haine intense fomentée par l'autorité locale et dirigée contre la religion.

A Lien-Tchéou, il ne m'a pas encore été possible de commencer la chapelle du Bienheureux Perboyre.

—Le R. P. Paris, de la Compagnie de Jésus, missionnaire en Chine, vient d'être nommé vicaire apostolique de Kiang-Nan, en remplacement de son ami, Mgr J.-B. Simon, originaire comme lui du diocèse de Nantes, enlevé prématurément par la mort.

L'*Osservatore cattolico* de Milan publie le bref reçu du Saint-Père par Mgr Anzer, vicaire apostolique en Chine, au sujet du journal en langue chinoise qu'il a réussi à fonder.

“ Vous avez agi, dit Léon XIII, tout à fait selon Nos desirs, car les journaux quotidiens sont un excellent moyen de défense et de conservation de la foi et en même temps un précieux moyen d'éducation. Cela a donc été une heureuse inspiration que de publier en langue chinoise un journal pour réfuter et combattre les erreurs et les mensonges audacieux répandus par les ennemis de notre sainte religion, même dans ces pays si lointains. Cultivez la vigne confiée à vos soins par le Seigneur et éloignez-en les larons et les perturbateurs. Votre journal mérite toute Notre approbation, car il rendra des services importants à la cause de la religion et de l'Etat.”

TONKIN.—Au Tonkin, dans cette région arrosée du sang de tant de martyrs, le progrès des chrétientés suscite de nombreuses questions d'organisation et d'administration. Léon XIII désire que tout soit réglé prudemment et de façon semblable dans les différentes missions de mœurs identiques. Il encourage donc beaucoup les conciles provinciaux.

La province ecclésiastique du Tonkin, comprenant trois vicariats apostoliques français et trois vicariats apostoliques dominicains espagnols, vient de tenir son premier concile provincial à Ké-Sât, du 11 février au 6 mars 1900. Il se composait, dans l'ordre de l'ancienneté et de la dignité, des Pères du concile suivants :

NN. SS. Terres, président, vicaire apostolique du Tonkin oriental (résidant à Haïphong).

Pineau, vicaire apostolique du Tonkin méridional (Xà Doai).

Gendreau, vicaire apostolique du Tonkin occidental (Hanoi).

Ramond, vicaire apostolique du Haut Tonkin (Hang Hoá).

Fernandez, vicaire apostolique du Tonkin central (Bui Chu).

Velasco, coadjuteur de Mgr Colomer, vicaire apostolique du Tonkin septentrional (Bác Ninh).

Mgr Colomer, doyen, n'y assistait pas à cause de son grand âge. Y assistait aussi Mgr Marcou, coadjuteur de Mgr Gendreau, qui, bien que n'ayant pas voix active, s'est fait remarquer par l'étendue et la promptitude de sa science théologique. Cette réunion produira certainement de nombreux fruits pour la gloire de Dieu et le salut des âmes, sans compter que l'impulsion nouvelle donnée au mouvement des conversions sera des plus favorables à l'action et à l'influence françaises.

7 mai 1900.